





## LE PARC NATIONAL DE FORÊTS, TERRITOIRE D'EXCEPTION

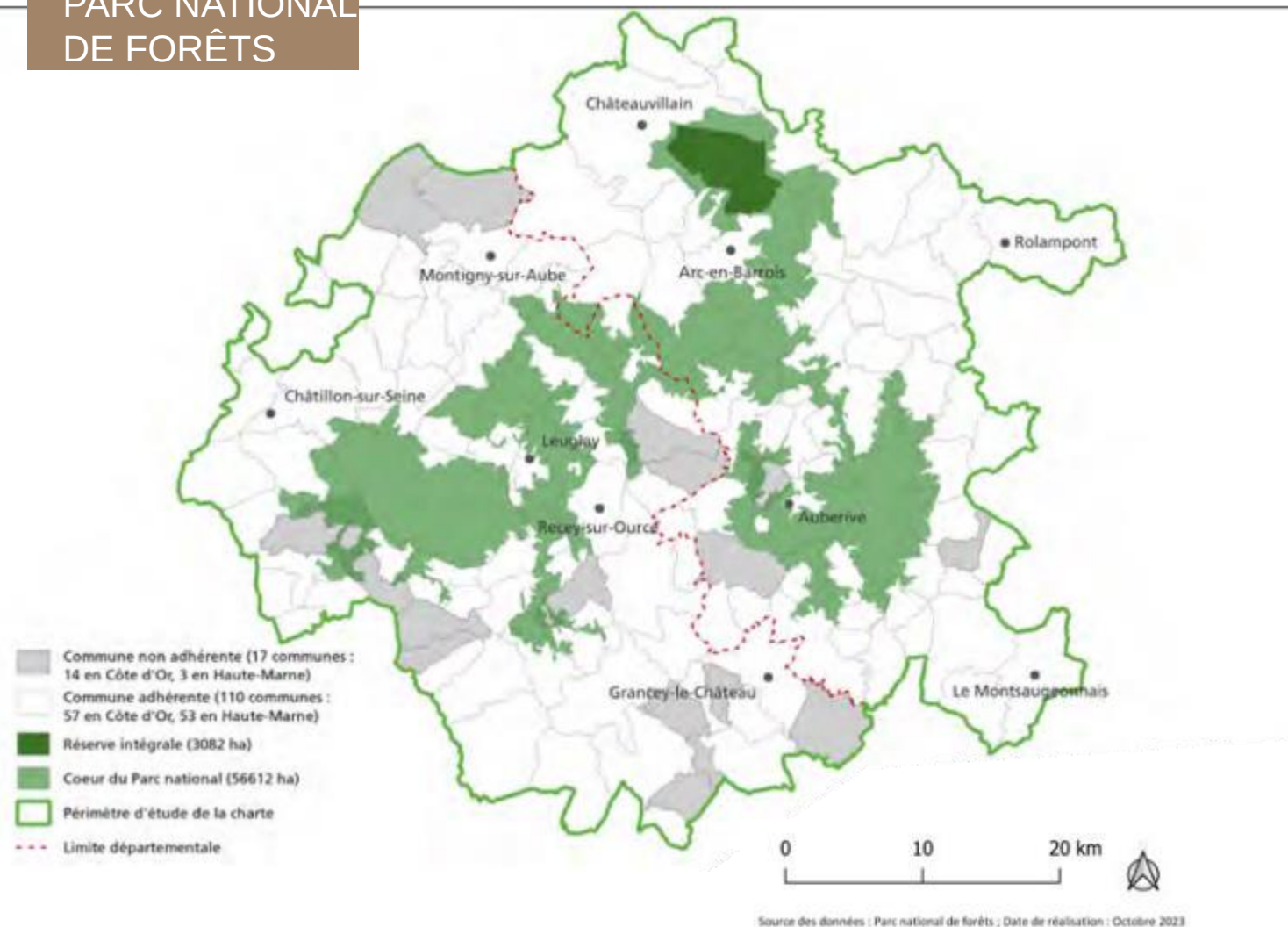
C'est le plus récent des 11 parcs nationaux français, le seul dans la partie Nord de la France, le plus proche de Paris : bienvenue au Parc national de forêts ! Créé par le décret du 6 novembre 2019, le Parc national de forêts est le premier parc national français dédié aux forêts feuillues de plaine.

Situé sur le plateau de Langres, à cheval entre la Côte-d'Or et la Haute-Marne, le Parc national de forêts se compose d'un Cœur, protégé et réglementé, et d'une Aire d'adhésion regroupant les communes ayant adhéré à la Charte du Parc national. Sur un espace

total de 218 000 hectares (2 180 km<sup>2</sup>), 110 communes de Côte-d'Or et de Haute-Marne sont ainsi concernées par un même projet de préservation, de connaissance et de développement durable.

Refuge d'espèces rares et protégées, ces terres forestières constituent des réservoirs biologiques fragiles et un véritable laboratoire à ciel ouvert pour comprendre, entre autres, les effets du changement climatique. Des patrimoines très variés ponctuent cet espace riche de talents proposant une vie économique et culturelle active.

### PARC NATIONAL DE FORÊTS



## LA CHARTE

La Charte du Parc national de forêts décrit les ambitions et les objectifs communs que se fixent les différents acteurs locaux et nationaux pour le territoire pour les 15 années à venir. Annexée au décret de création du Parc national, elle constitue un projet de territoire, fruit de la co-construction menée pendant presque 10 ans entre l'ensemble des parties prenantes du projet et les services de l'Etat.

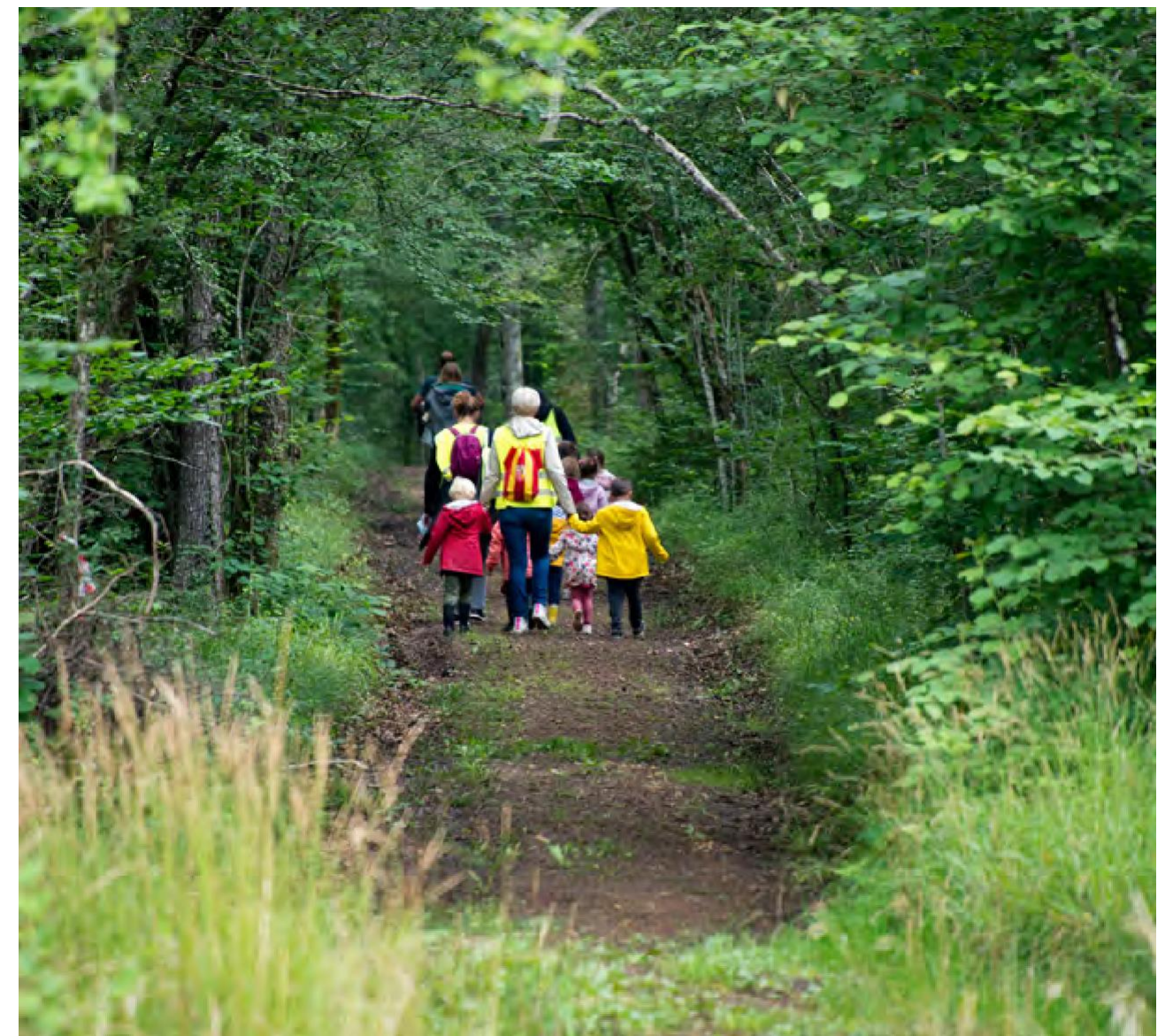
Pour les communes, les entreprises et tous ceux qui agissent sur leur territoire, adhérer à ce projet collectif revient à s'engager dans une démarche de cohérence dans la durée.

La Charte du Parc national est accessible à tous sur le site [www.forets-parcnational.fr](http://www.forets-parcnational.fr).

## LE CŒUR DU PARC NATIONAL

Afin de préserver le caractère du Parc national de forêts, ce qui fait son essence et constitue sa raison d'être, une zone représentative des caractéristiques du territoire est soumise à une réglementation particulière : c'est le Cœur du Parc national.

Le Cœur du Parc national de forêts totalise 56 612 ha et s'étend sur 60 communes. Il est à 95% forestier et constitué en grande partie de forêts publiques (domaniales ou communales). Accessible à tous, le Cœur du Parc national bénéficie d'une réglementation spécifique sur son usage et sa gestion, en cohérence avec les enjeux de protection du territoire.



© Céline Lecomte - OFB



# LA RÉGLEMENTATION EN CŒUR

Le Parc national est un territoire d'exception, ouvert à tous sous la responsabilité de chacun. Le Cœur bénéficie d'une réglementation inscrite dans le livret 3 de la Charte. En voici un extrait :



Le Cœur du parc est librement accessible. L'accès à certains secteurs ou pendant certaines périodes peut être restreint voire interdit.



La circulation à vélo ou autres véhicules non motorisés est autorisée. Elle peut néanmoins être limitée dans certains secteurs pour protéger les zones sensibles.



Pour respecter les espaces naturels et contribuer à leur quiétude, il est interdit de provoquer des dérangements sonores ou lumineux dès la tombée de la nuit.



Il est interdit d'abandonner ses déchets, ordures ou autres en dehors des points de collecte prévus.



Le camping (sous tente ou dans un véhicule) n'est pas permis dans le Cœur du Parc national, à l'exception des propriétés encloses ou privées.



Le bivouac est autorisé à proximité des voies et sentiers, s'il recourt à une tente de faibles dimensions et se limite à des horaires de campement proches du coucher et lever du soleil.



Il est interdit de faire du feu dans le Cœur du Parc national, en dehors des équipements aménagés à cet effet et des habitations.



Les chiens sont admis dans le Cœur du Parc national. Leur divagation est interdite et leur tenue en laisse est recommandée.



Certaines plantes sont interdites à la cueillette. Cependant la cueillette de végétaux, pour l'usage ou la consommation domestique, est toujours possible.



Les champignons comestibles peuvent être cueillis, dans la limite de 5 litres par jour et par personne.

## CAS PARTICULIER : LA RÉSERVE INTÉGRALE

D'une superficie de 3086 hectares, la Réserve intégrale interactions entre forêt et grande faune sauvage. Ce forestière du Parc national est la plus vaste de France territoire est destiné à devenir un véritable espace de métropolitaine et participe tout comme le Cœur à référence à l'échelle européenne et internationale. l'objectif de 10 % du territoire sous protection forte La Réserve intégrale est directement gérée par inscrit dans la stratégie nationale des aires protégées l'établissement public Parc national de forêts en (SNAP). La création de la Réserve intégrale du Parc collaboration avec l'Office national des forêts, dans le national de forêts a été officialisée par décret le cadre du partenariat établi entre les deux structures. La

10 décembre 2021. Le périmètre de cette Réserve intégrale forestière se situe ainsi en Haute-Marne, sur les communes d'Arc-en-Barrois, de Châteauvillain, de Cour L'Evêque et de Richebourg.

La création d'une Réserve intégrale au cœur du Parc national de forêts va permettre l'observation à long terme des effets du changement climatique et des

réglementation spéciale qui s'applique à une Réserve intégrale, plus exigeante que la réglementation générale du Cœur de Parc national, est établie pour limiter durablement l'action de l'humain sur les écosystèmes, permettant ici l'observation scientifique de forêts en libre évolution. L'exploitation sylvicole a ainsi été arrêtée dès 2019.



# L'AIRE D'ADHÉSION

L'Aire d'adhésion du Parc national de forêts est fondée sur le principe de solidarité écologique à même de contribuer à la préservation du Cœur. Lors de la création du Parc national, un périmètre optimal a été défini par décret. C'est dans cette zone maximale que les communes ont eu la liberté d'adhérer ou non à la Charte du Parc national de forêts. L'ensemble des communes adhérentes constitue ainsi l'Aire d'adhésion, formant avec le Cœur le périmètre d'intervention du Parc national de forêts.

En résumé, l'Aire d'adhésion est la zone qui entoure le Cœur et se compose de toutes les communes ayant adhéré à la Charte. Cette zone se compose à ce jour de 110 communes : 57 en Côte-d'Or et 53 en Haute-Marne.

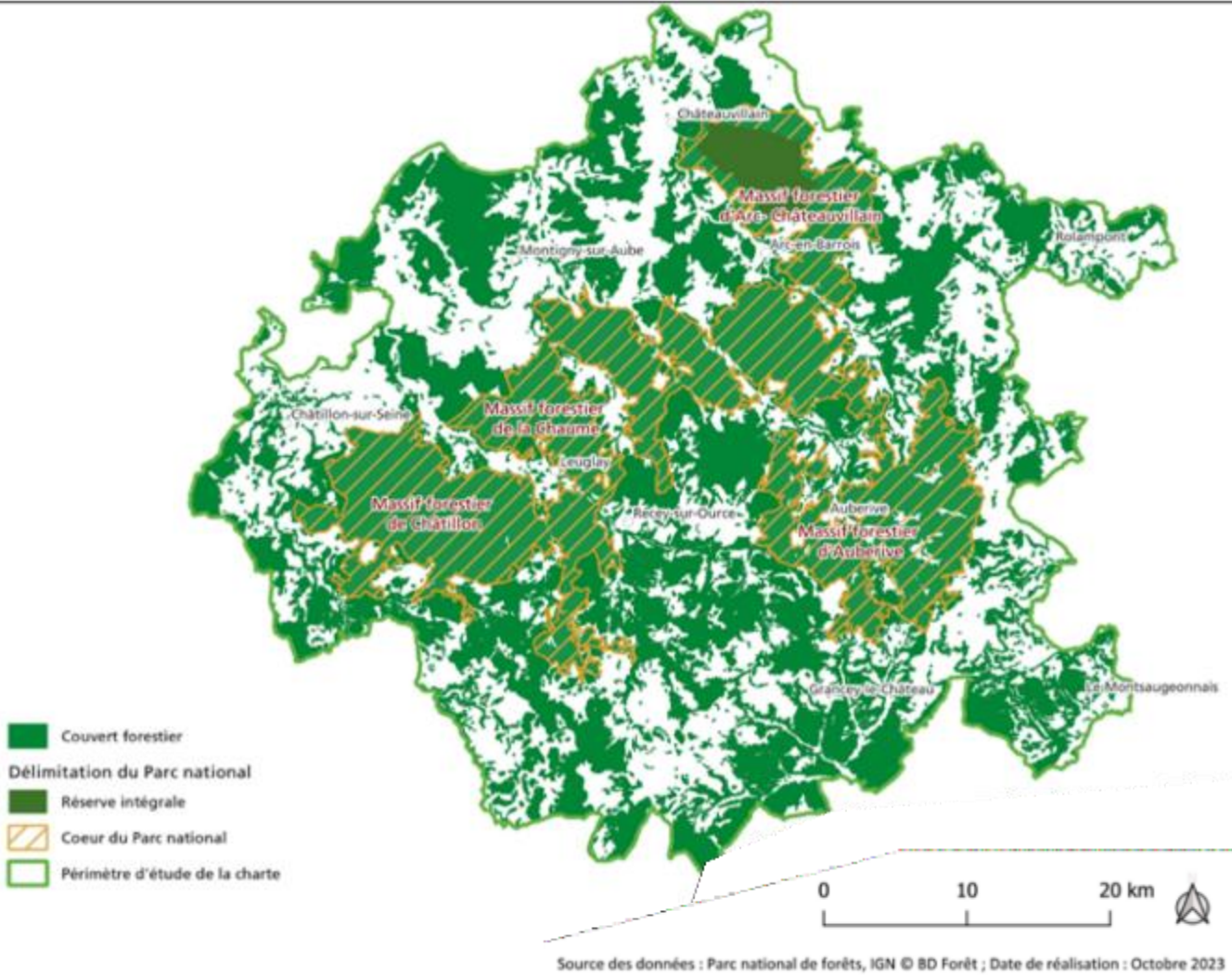
## LES MISSIONS DU PARC NATIONAL DE FORÊTS

|                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>- 1 -</p> <p>Développer la connaissance et le suivi scientifique des patrimoines</p>                            | <ul style="list-style-type: none"><li>Mise en place d'observatoires, d'inventaires, de suivis, de comptages, de cartographies...</li><li>Soutien de la recherche scientifique et partage de connaissances</li></ul>                                                                                                                             |
| <p>- 2 -</p> <p>Conserver, gérer et restaurer les patrimoines naturels, culturels et paysagers</p>                 | <ul style="list-style-type: none"><li>Actions de police judiciaire (surveillance, procès verbaux...)</li><li>et de police administrative (réglementation des usages dans le Cœur). Lutte contre les espèces exotiques envahissantes, restauration des milieux naturels</li></ul>                                                                |
| <p>- 3 -</p> <p>Accompagner la transition écologique</p>                                                           | <ul style="list-style-type: none"><li>Le parc national favorise les usages contribuant à la préservation des patrimoines et au développement durable. Il apporte un appui technique, subventionne, accompagne les acteurs du territoire afin qu'ils agissent en faveur du développement durable et de la préservation des patrimoines</li></ul> |
| <p>- 4 -</p> <p>Sensibiliser, animer, éduquer aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires</p> | <ul style="list-style-type: none"><li>Contribution à l'éducation à l'environnement et au développement durable ainsi qu'au respect de la nature. Il participe à des programmes de formation, d'accueil du public, de sensibilisation à l'environnement, de formation des acteurs du territoire.</li></ul>                                       |
| <p>- 5 -</p> <p>Accueillir le public en préservant les patrimoines</p>                                             | <ul style="list-style-type: none"><li>Gestion des sentiers de découverte, de la signalétique, des accès pour personnes en situation de handicap, des refuges, etc.</li></ul>                                                                                                                                                                    |

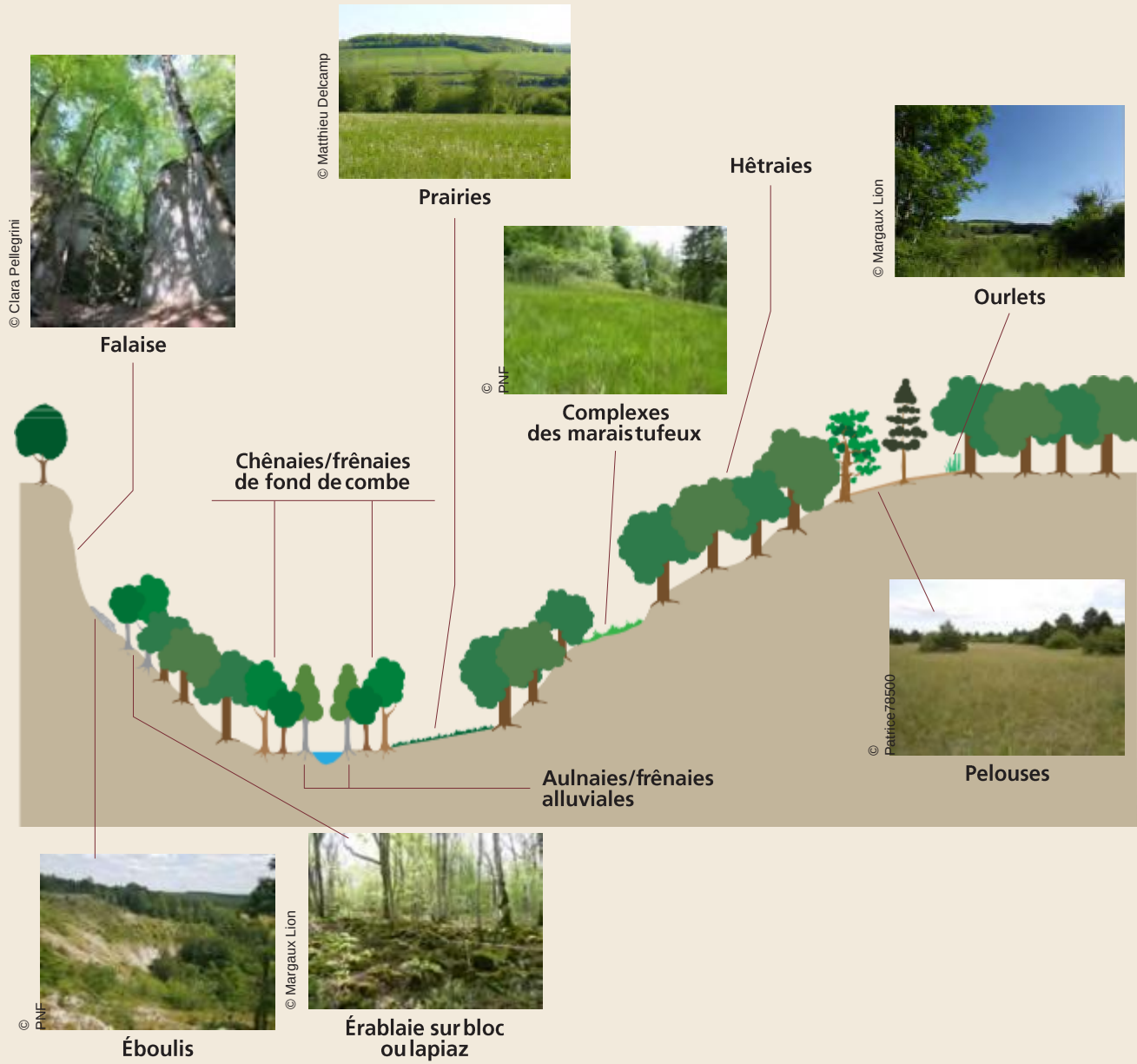
# LES FORÊTS DU PARC NATIONAL

À l'échelle européenne, le Parc national de forêts s'inscrit dans l'arc forestier des hêtraies de plaine. À l'échelle nationale, ses forêts sont représentatives des forêts feuillues de la grande région forestière du nord-est de la France.

Les forêts couvrent 53 929 hectares en Cœur (soit 95% de sa superficie) et 71 567 hectares en Aire d'adhésion soit plus de 1 200 km2 d'espaces forestiers dans le Parc national de forêts (50% de la surface totale). Une grande majorité des massifs présentent des caractéristiques remarquables par leur ancienneté, leur continuité spatiale et leur composition.



La richesse des massifs forestiers du Parc national offre une grande variété d'habitats emblématiques du territoire, rares ou communs mais jouant chacun un rôle précieux pour la biodiversité.

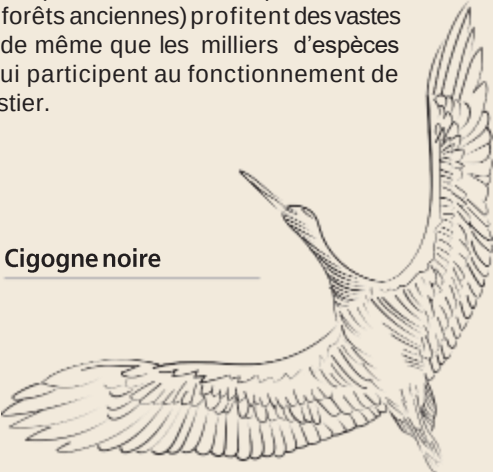


Les forêts du Parc national abritent des populations importantes de grands mammifères forestiers : cerfs, chevreuils, sangliers. On y trouve aussi tout un cortège de petits mammifères (chauves-souris, blaireaux, martres, belettes, renards, chats forestiers...), de reptiles, d'amphibiens, et des invertébrés tels les insectes ou les araignées, dont certains sont encore assez méconnus.

La richesse ornithologique n'est pas en reste : passereaux, pics, chouettes, échassiers, rapaces... Parmi les nombreuses espèces du territoire, l'oiseau le plus emblématique est la discrète et farouche Cigogne noire. Espèce protégée, considérée en danger sur la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs, la Cigogne noire trouve dans le Parc national les conditions idéales à sa reproduction. Ainsi environ 10% de la population française de ces oiseaux précieux nichent dans les grands arbres du Parc national, au retour de leur migration hivernale.

Ces forêts sont accompagnées d'une flore et d'une faune de sous-bois typiques des sols calcaires : arbustes (noisetier, cornouiller, etc.) et herbacées, mousses et lichens... ainsi que des espèces plus remarquables comme la Nivéole de printemps, le Lis martagon, la Ligulaire de Sibérie ou encore le Sabot de Vénus. Les mousses et lichens (comme le Lichen pulmonaire, emblématique des forêts anciennes) profitent des vastes milieux forestiers, de même que les milliers d'espèces de champignons qui participent au fonctionnement de l'écosystème forestier.

Cigogne noire





# LA GESTION FORESTIÈRE EN CŒUR DE PARC NATIONAL

La Charte du Parc national donne les orientations pour améliorer la naturalité des forêts dans le Cœur. L'ambition est d'installer une trame intra-forestière de naturalité à l'échelle des massifs (ex : forêts en libre évolution servant de réservoirs de biodiversité), des peuplements (ex : îlots de vieux bois) et des arbres (ex : arbres bio).

Des obligations réglementaires s'appliquent aux forêts domaniales du Parc national pour y favoriser la biodiversité. Il est par exemple imposé de conserver 8 arbres bio par hectare, contre 3 préconisés généralement. Aussi appelés arbres-habitats, ces arbres ont une haute valeur biologique parce qu'ils comprennent des « micro-habitats » : trous de pics, fentes pour les chauves-souris... Ils sont marqués d'un triangle bleu identifiable par les exploitants et promeneurs.

Les forêts domaniales doivent aussi consacrer 7 % de leur surface à des îlots de vieillissement, où on laisse pousser les arbres au-delà de leur diamètre d'exploitation habituel, et 5 % à des îlots de sénescence non exploités. Leur aménagement est révisé par l'ONF pour être mis en compatibilité avec la Charte du Parc national.

Injustement « mal aimé » des usagers de la forêt, le bois mort – qui héberge près de 25% de la biodiversité forestière – est un allié de poids pour favoriser la

biodiversité. Dans les forêts naturelles, deux tiers des espèces directement associées aux arbres ne sont présentes qu'après l'âge d'exploitabilité économique des arbres. Il est donc important, dans les forêts du Cœur du Parc national, de pouvoir raisonnablement favoriser la présence de bois mort et de gros bois, trop peu présents et pourtant fondamentaux.



© PNF

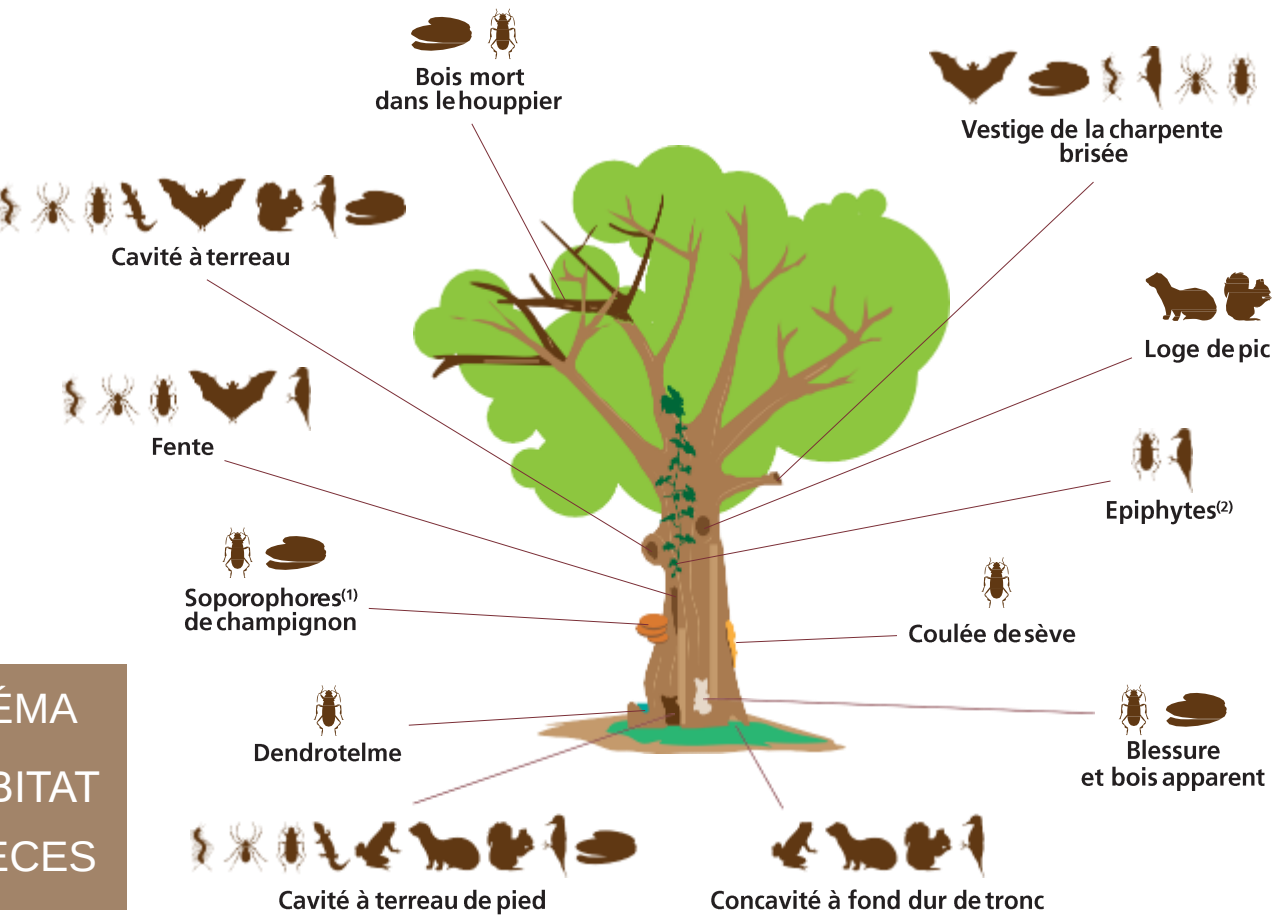


SCHÉMA  
DE  
L'HABITAT  
DES  
ESPÈCES

(1) Partie la plus visible du champignon.  
(2) Qui croît sur d'autres plantes sans en tirer sa nourriture.



© Franck Fouquet





## LE PATRIMOINE CULTUREL DU PARC NATIONAL

Le Parc national de forêts abrite un patrimoine architectural remarquable qui témoigne d'un millénaire de relations étroites entre l'humanité et la forêt. Les sites monastiques, hérités du Moyen Âge, rappellent l'ancrage précoce de communautés qui ont mis en valeur les terres et par là-même largement façonné les paysages du plateau de Langres (Cisterciens, Chartreux, Templiers, etc.). L'époque moderne a vu se déployer jusqu'au cœur des massifs une industrie du fer devenue l'une des plus puissantes d'Europe, avant de lentement péricliter au 19e siècle. Les villages sont les témoins plus discrets de l'évolution de la vie locale à travers les siècles et offrent aujourd'hui un cadre de vie de qualité.

## ARCHÉOLOGIE

Les forêts recouvrent et protègent de très nombreux sites archéologiques. Ces sites révèlent l'organisation du territoire des Âges des métaux à la fin de l'Antiquité : répartition de l'habitat et des nécropoles, activités, voies et circuits d'échanges, etc. Des vestiges renseignent aussi sur des pratiques plus récentes, liées à la propriété (bornes) ou à l'exploitation des forêts et de leurs ressources par la population rurale du territoire (places à feu, fours à chaux, maisons forestières...). Tous ces sites, souvent ténus et fragiles, sont riches d'enseignements sur la place de la forêt dans le quotidien des populations du territoire pendant près de 3 000 ans.

C'est au cours du premier Âge de Fer (Halstatt), de 750 à 450 avant notre ère, qu'une société très bien organisée se développe sur le Mont Lassois. Elle est au cœur de la Route de l'étain qui traverse alors l'Europe, des Iles Britanniques à la Grande Grèce. Le vestige archéologique emblématique de cette époque est le Cratère de Vix, plus communément appelé Vase de Vix. Il s'agit du plus grand vase grec retrouvé à ce jour : 1,64 m. de haut et 208,6 kg. Découvert en 1953, il reposait dans une tombe aristocratique : celle de La Dame de Vix, allongée sur un char, parée de bijoux précieux dont un torse en or, chef-d'œuvre d'orfèvrerie celte. Le trésor de la princesse daté de 500 avant JC est à présent exposé au musée du Pays Châtillonnais – Trésor de Vix.

À l'époque Gallo-romaine, le territoire du Parc national se nomme Pays Lingon. Ce peuple celte, puis gallo-romain va installer un maillage de villas. Certaines sont aujourd'hui toujours protégées par l'épais sol forestier, à l'époque défriché pour être cultivé.

Au début de l'Empire, au 1er siècle, un Lingon de haut rang social se fait construire un somptueux tombeau, haut de plus de vingt mètres, à Faverolles, dont l'ensemble du mobilier est aujourd'hui exposé dans le musée du village. Le mausolée de Faverolles est aménagé en sentier pédagogique agrémenté de panneaux d'interprétation qui permettent au visiteur d'imaginer l'aspect de cette colline il y a plus de 2000 ans, lorsque le mausolée gallo-romain s'élevait fièrement à son sommet.

Les Gallo-romains ont laissé de nombreux vestiges, mais ont également laissé leur empreinte à travers leurs moeurs, leur langue et leurs cultes. Le Pays Lingon esquisse la première unité de ce territoire qui sera renforcée au travers des siècles par l'influence du christianisme et notamment de l'Evêché de Langres, jusqu'à la Révolution française.

MAUSOLÉE DE FAVEROLLES



© PNF



CRATÈRE DE VIX

© RozennKrebel



# L'UTILISATION DES RESSOURCES LOCALES POUR LA CONSTRUCTION

Le territoire du Parc national comprend dix-huit carrières. Les murs des édifices, elle marque l'identité des villages en activité. La moitié d'entre elles est consacrée à du Parc national. Délitée en plaques peu épaisses, elle l'extraction de la pierre de Bourgogne, mondialement permet d'obtenir les « laves », qui furent longtemps renommée. L'autre moitié des exploitations concerne utilisées pour couvrir les toits et les murs de clôture. du granulat (sables, graviers, calcaires concassés, etc.).

La beauté et l'homogénéité de cette pierre calcaire se remarque partout dans le territoire. Elle ponctue de blanc la terre brune, est rassemblée en « meurgers » ou en murs de pierres sèches et, par sa présence dans

Le bois, issu des massifs forestiers avoisinants, avait une place importante dans la construction des très grosses charpentes qui devaient autrefois supporter les imposants toits de lave. Aujourd'hui, la tuile a très largement remplacé ce matériau très lourd.

# LE BÂTI RELIGIEUX

Les abbayes présentes dans le Parc national de forêts remémorent la manière dont les communautés monastiques ont investi ce territoire à des fins de retraite spirituelle et ont entrepris l'exploitation des ressources naturelles (minerais, forêts, cours d'eau).

L'ordre cistercien s'est particulièrement illustré à partir du XIe siècle dans la fondation ou la reprise d'abbayes sur le territoire du Parc national telles les abbayes de Longuay et du Val des Choues. Fondée en 1135 sur les bords de l'Aube, l'abbaye cistercienne d'Auberive est devenue au fil du temps filature de coton, villégiature, prison pour femmes (Louise Michel y a été détenue) ... Aujourd'hui Centre d'art contemporain, elle possède l'une des plus grandes collections privées d'art expressionniste contemporain figuratif et d'art brut de France.

Enfin, plusieurs commanderies (Epailly, Bure-les-Templiers, Voulaines-les-Templiers, Mormant) témoignent encore de la forte empreinte de l'ordre du Temple, et d'autres communautés comme les Chartreux (Lugny) furent aussi présentes.

© PNF



© Région GrandEst

# DES VILLAGES DE CARACTÈRE

Peu densément peuplé (11 habitants / km² en moyenne), le territoire du Parc national de forêts offre une ambiance rurale où la forte présence de la forêt est régulièrement ponctuée de villages de taille modeste (à l'exception de Châtillon-sur-Seine, la commune la plus peuplée du territoire avec plus de 5000 habitants), souvent situés dans les vallées forestières, au bord de l'eau.

Traversant les siècles, ils ont conservé leur caractère authentique et leur composition urbaine. On peut encore y lire leurs usages sociaux et économiques premiers : lieux de vie, travail agricole, viticole, métallurgique... Chaque village possède également son église, son cimetière, son lavoir, ses croix... témoignages discrets de la vie quotidienne d'hier et d'aujourd'hui.

© Rozenn Krebel



© Céline Lecomte



© Rozenn Krebel



© PNF



© Matthieu Delcamp



# LE PATRIMOINE BÂTI LIÉ À L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE



© Céline Lecomte

MOULIN DE LA FLEURISTERIE

Le territoire du Parc national de forêts a connu plusieurs activités artisanales ou proto-industrielles importantes successives (textile, faïencerie, porcelaine, etc.). Notamment la métallurgie, initiée par les communautés monastiques dès le Moyen Âge, lui assure un développement et un rayonnement international sans précédent depuis le XVIe siècle jusqu'au milieu du XIXe siècle.

Les sites et édifices liés à ce secteur d'activité sont variés : de l'exploitation du minerai de fer foisonnant (souterraine ou en surface), à sa transformation (patouillets, hauts fourneaux, forges, affineries, ateliers, etc.). Cette activité métallurgique importante, permise par la disponibilité d'un combustible (le bois) était également étroitement dépendante des cours d'eau du territoire qui fournissaient la force motrice nécessaire aux installations. À ces édifices industriels bâtis sur les rivières s'ajoutent moulins et vannages liés à l'agriculture et à la transformation artisanale de produits de première nécessité (farine, huile, etc.). Ces bâtiments s'accompagnent d'aménagements encore très visibles dans le paysage : retenues d'eau et biefs, notamment.

Au-delà de la métallurgie, les savoir-faire sont nombreux, et notamment ceux liés à la forêt (production de charbon, bucheronnage, ébénisterie et charpente, fabrication de tonneaux, sabots,...). En Haute-Marne et en Côte-d'Or, l'industrie du fer a connu son apogée au milieu du XIXème siècle. Le charbon était utilisé comme combustible dans les bas puis les hauts fourneaux, pour la fabrication de la fonte. La forêt était alors exploitée de manière intensive en taillis sous futaie. Les charbonniers s'installaient en forêt dans des campements de fortunes et se déplaçaient au gré des coupes de bois. Ils construisaient des empilements de charbonnettes, appelés meules, qu'ils recouvraient de terre, de mousse et de feuilles mortes pour que l'air ne pénètre pas pendant la cuisson. Les « Places à charbons » où les meules étaient construites sont encore visibles de nos jours en forêt. Le centre d'interprétation de la Maison de la Forêt à Leuglay revient sur cette période de l'Histoire et montre en détail les techniques et les outils utilisés.

© Matthieu Delcamp



FORGE DE FONTENAY

© Baptiste Quost

FORGE DE MONTMOYEN

